

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 21 décembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'adjoint technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication

NOR : MCCB1634986A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 21 décembre 2016, est autorisée, au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'adjoint technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication.

Le nombre total de postes offerts est fixé à 93. Ils sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 40 postes ;
- concours interne : 45 postes.

En outre, 8 postes sont offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

A défaut de candidat qualifié inscrit sur la liste d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre pour exercer les fonctions d'adjoint technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication, l'emploi vacant ne peut être pourvu qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 406. du même code et selon la procédure définie aux articles R. 408 et suivants du même code.

A défaut de candidat qualifié pour exercer les fonctions d'adjoint technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication ou en cas de refus du candidat, l'emploi non pourvu dans les conditions définies à l'article L. 406 s'ajoute aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 412.

Les candidats devront s'inscrire par internet du 9 janvier 2017 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 13 février 2017, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par voie postale :

- soit à l'appui du formulaire d'inscription annexé à cet arrêté ;
- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat. Cette demande devra être adressée au service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des concours (DEC 4), bureau G201, concours externe ou interne d'adjoint technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Le défaut de réception de la demande de formulaire n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le 13 février 2017 (le cachet de la poste faisant foi) et/ou transmis dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste, l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat n'est pas admis à concourir.

Les candidats au concours externe devront constituer à l'appui de leur candidature un dossier administratif comprenant les pièces suivantes :

- la copie de leur diplôme attestant qu'ils sont titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 ;

- un document officiel avec photographie justifiant leur nationalité (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport) ou tout document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité française ;
- un chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public en indiquant nom, prénom et numéro d'inscription au dos ;
- les candidats inscrits par voie postale doivent, en outre, transmettre le formulaire d'inscription papier, dûment complété et signé.

L'ensemble de ce dossier administratif doit être envoyé, au plus tard le 13 février 2017, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des concours (DEC 4), bureau G201, concours externe d'adjoint technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Les candidats au concours interne devront constituer à l'appui de leur candidature un dossier administratif comprenant les pièces suivantes :

- un état des services justifiant la condition d'ancienneté d'au moins une année de services civils effectifs au 1^{er} janvier 2016 ;
- un document officiel avec photographie justifiant leur nationalité (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport) ou tout document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité française ;
- un chèque de 5 euros à l'ordre du trésor public en indiquant nom, prénom et numéro d'inscription au dos ;
- les candidats inscrits par voie postale doivent, en outre, transmettre le formulaire d'inscription papier, dûment complété et signé.

L'ensemble de ce dossier administratif doit être envoyé, au plus tard le 13 février 2017, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des concours (DEC 4), bureau G20, concours interne d'adjoint technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 12 juin 2017 en région parisienne et dans les directions des affaires culturelles en outre-mer.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 10 octobre 2017 en région parisienne.

Le défaut de réception des convocations pour les candidats à chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. En cas de non réception des convocations quinze jours avant la date de chacune des épreuves, il appartient aux candidats de prendre contact avec le service interacadémique des examens et concours (SIEC) et/ou le bureau des concours et de la préparation aux examens du ministère de la culture et de la communication en charge de l'organisation des concours.

La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la ministre de la culture et de la communication.

ANNEXE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE OU INTERNE POUR L'ACCÈS AU CORPS D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{RE} CLASSE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Session 2016

Formulaire, accompagné du dossier administratif, à faire parvenir au service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des examens et des concours (DEC 4), bureau G201, concours externe ou interne d'adjoint technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 13 février 2017, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

IDENTIFICATION	ADRESSE À LAQUELLE SERONT EXPÉDIÉES TOUTES LES CORRESPONDANCES
<input type="checkbox"/> M. , <input type="checkbox"/> Mme (1)	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal : Commune de résidence : Pays :

IDENTIFICATION	ADRESSE À LAQUELLE SERONT EXPÉDIÉES TOUTES LES CORRESPONDANCES
Prénom(s) :	Téléphone fixe : Téléphone portable : Adresse électronique :
<p style="text-align: center;">DOMINANTE DU MÉTIER CHOISIE (obligatoire: une seule dominante du métier peut être cochée)</p> <p>CONCOURS INTERNE UNIQUEMENT</p> <input type="checkbox"/> Sécurité et accueil du public ; <input type="checkbox"/> Présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou d'un château ; <input type="checkbox"/> Intégration sur rayonnage et récolement ; <input type="checkbox"/> Établissement d'un tableau de service ; <input type="checkbox"/> Conservation du patrimoine écrit.	<p style="text-align: center;">ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION (une seule langue doit être cochée)</p> <input type="checkbox"/> CONCOURS INTERNE <input type="checkbox"/> CONCOURS EXTERNE <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Japonais <input type="checkbox"/> Arabe <input type="checkbox"/> Portugais <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas passer l'épreuve facultative de langue
(1) Cocher la case correspondante.	

A..... , le

Signature du candidat :